

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 14 NOVEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 37

Pouvoirs : 9

Votants :44

Date de convocation et d'affichage :

8 novembre 2024

Numéro :

D20241114_266

Objet :

Rapport annuel des élus mandataires de la SPL Dombes Tourisme 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Noël Ravassard à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		ASSON	certifié exécutoire	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLIER	x	
	Rachel	RIONET	x	
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA		x
	Pascal	GAGNOLET	x	
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON		x M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x
VALEINS	Frédéric	BARDON	x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	
	Marie Anne	ROUX		x
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT		x
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Patrick MATHIAS**

La loi 3DS de février 2022 prévoit qu'un rapport annuel des élus mandataires, comportant des informations générales sur la société, des informations financières ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux soit présenté et voté en conseil communautaire.

Ce rapport est le rapport de gestion de la SPL Dombes Tourisme du conseil d'administration du 4 juin 2024 approuvé par l'assemblée générale de Dombes Tourisme qui s'est tenue le 25 juin 2024.

Il comporte des informations sur les points suivants :

Activité de la société :

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2023
- Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la SPL Dombes Tourisme
- Principaux risques et incertitudes

- Utilisation des instruments financiers
- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
- Activités en matière de recherche et de développement
- Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Informations sur les délais de paiement :

- Fournisseurs
- Clients

Résultats et affectations :

- Examen des comptes et résultats
- Proposition d'affectation du résultat
- Distributions antérieures de dividendes
- Dépenses non déductibles fiscalement

Rapport sur la gouvernance de la SPL Dombes Tourisme :

Informations concernant les mandataires sociaux : Liste des mandats et fonctions

Administration et contrôle de la société

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Absence de rémunération du président directeur général et des membres du conseil d'administration

Approbation du document de stratégie touristique locale de Dombes Tourisme.

Le rapport de gestion signé par le PDG de Dombes Tourisme est en annexe de cette note de synthèse et sera présenté lors du conseil communautaire. Il conviendra aux conseillers communautaires d'en prendre connaissance.

En Annexes :

- Rapport de gestion de la SPL Dombes Tourisme
- Rapport d'activités 2023 de la SPL Dombes Tourisme

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le rapport annuel de la SPL Dombes Tourisme.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 44 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** le rapport annuel de la SPL Dombes Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, le 14 novembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



DOMBES TOURISME
Société Anonyme
au capital de 37 000 euros
Siège social : Place du Champ de Foire
Pavillon du Tourisme
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
837 786 276 RCS BOURG EN BRESSE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de 595 742 €, en légère hausse de 6 486 € (-1%).

- Le chiffre d'affaires s'élève à 57 229 €, en baisse de 7 675 €.
- Les subventions s'élèvent à 533 964 €, en hausse de 12 227 €, il s'agit notamment de la hausse de taxe de séjour pour 14 407 €.
- La subvention de la Communauté de Commune de la Dombes reste identique à 420 000 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont de 551 498 €, en hausse de 53 856 € (+11%).

- Les charges externes s'élèvent à 208 162 €, en hausse de 20 391 €, à noter la hausse des frais de publicité de 10 504 €, la hausse du recours au personnel extérieur de 5 584 €.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 43 716 €, en hausse de 6 119 €, il s'agit notamment de la hausse de la TVA non déductible pour 4 138 €.
- Les charges de personnel s'élèvent à 256 881 €, en hausse de 24 318 €.

Le résultat s'élève à 35 689 €, il ressort logiquement en baisse de moitié.

pn

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation financière est saine, sans endettement. La trésorerie est en hausse de 17 129 € en raison notamment de la capacité d'autofinancement dégagée égale à 49 840 €.

Principaux risques et incertitudes

Néant.

Utilisation des instruments financiers

Néant.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 s'inscrivent dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs de 3 ans signée avec la Communauté de Communes de la Dombes. Cette nouvelle convention a été votée par le Conseil d'administration de Dombes Tourisme du 25/10/2023 et délibérée au conseil communautaire du 13/11/2023.

Les principaux objectifs concernent les actions suivantes :

- Les actions de Dombes Tourisme pour le développement touristique 2024 sont :

La poursuite de l'accompagnement des prestataires touristiques avec la réalisation d'ateliers numériques et de 2 ateliers sur la gestion des prix et le développement durable. Ces 2 derniers ateliers se font en partenariat avec l'office de tourisme de Pérourges.

Des accompagnements individuels numériques sont également proposés tout au long de l'année. L'incitation au classement pour les hébergeurs, avec un accompagnement par Dombes Tourisme (financier et humain) se poursuit également.

La finalisation de l'étude pour la création de boucles loisirs vélo et une liaison Voie Bleue - ViaRhôna. Cette étude rassemble les 6 EPCI de la Dombes et doit se poursuivre par un phasage des travaux de sécurisation à réaliser.

L'équipement en signalétique et en mobilier urbain des 18 circuits pédestres de la Dombes grâce au marché qui sera porté par la communauté de communes de la Dombes.

La participation à la construction du projet touristique de la Tour du Plantay, de son projet porté par la communauté de communes de la Dombes, suite à l'acquisition de la Tour du Plantay, de son étang et de terrains autour. Dombes Tourisme est membre du comité de pilotage et du comité technique.

- Les actions de Dombes Tourisme pour l'amélioration de l'accueil des touristes et une meilleure diffusion de l'information sont :

Le montage et le dépôt auprès de la préfecture d'un dossier de demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie II.

Ce classement permettra à la ville de Chatillon sur Chalaronne de demander à la préfecture le statut de commune touristique. Ce dossier permet également de formaliser les procédures d'accueil mises en place par l'office de tourisme.

La refonte du magazine de destination touristique

- Les actions de Dombes Tourisme pour la communication sont :

La mise en place d'un vaste plan de communication et de notoriété avec des actions ciblées :

- Accueils presse, en partenariat avec Aintourisme,
- Achats de rédactionnels dans des magazines ciblés qui répondent aux thématiques mises en avant (circuits pédestres, Nature...) ou qui s'adressent à des publics cibles (Familles, locaux...)
- Achats de communications sur des sites Internet spécialisés avec des liens entrants sur le site internet de Dombes Tourisme
- Reportages d'influenceurs sur les RS et des blogs voyage

La participation au salon du randonneur pour la promotion des circuits pédestres de la Dombes

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Fournisseurs	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
A/ Tranches de retard de paiement						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
nombre de factures						1
montant total HT des factures concernées (euros)					3670	3670

montant HT des achats de l'exercice						
% du montant HT des achats de l'exercice					1,59	
B/ Factures exclues du A/ relatives à des dettes/créances litigieuses ou non comptabilisées						
nombre de factures						
montant total des factures concernées	Néant					
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L,441-6 ou article L,443-1 du Code de Commerce)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					

Clients	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
A/ Tranches de retard de paiement						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
nombre de factures		11	18		5	8
montant total HT des factures concernées (euros)		1355	2568		408	4332
montant HT des ventes de l'exercice						
% du montant HT du CA de l'exercice		2,4	4,5		0,7	
B/ Factures exclues du A/ relatives à des dettes/créances litigieuses ou non comptabilisées						
nombre de factures						
montant total des factures concernées	Néant					
C/ Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L,441-6 ou article L,443-1 du Code de Commerce)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délai légal					

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

pn

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 57 229 euros contre 64 904 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,83%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 538 513 euros contre 524 353 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,70%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 25 621 euros contre 21 453 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,43%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 208 162 euros contre 187 771 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,86%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 43 716 euros contre 37 597 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,28%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 197 250 euros contre 180 480 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,29%.

Le montant des charges sociales s'élève à 59 631 euros contre 52 083 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,49%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 6 contre 6 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 17 108 euros contre 17 985 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,88%.

Le montant des autres charges s'élève à 11 euros contre 273 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -95,97%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 551 499 euros contre 497 642 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,82%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 44 243 euros contre 91 615 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,71%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 44 243 euros contre 91 615 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,71%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 12 412 euros contre 24 243 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -48,80%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 35 688 euros contre un bénéfice de 71 610,64 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -50,16%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 325 755 euros contre 274 757 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,56%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 35 688 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 35 688 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 200 200,18 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 240 900,18 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

- Conformément aux dispositions des articles L 1524-5 et R 1524-2 à R 1524-6 du code général des collectivités territoriales,
- En suite des délibérations du Conseil de la Communauté de Commune de la Dombes du 30 juillet 2020 et du 27 mai 2021
- En suite des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne du 15 juin 2020 et du 25 octobre 2021
- En suite des procès-verbaux du Conseil d'Administration de notre société en date du 10 septembre 2020, 8 juin 2021, 10 novembre 2021 et 15 février 2023
- En suite de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de VILLARS LES DOMBES, du 29 septembre 2021 :
- Et en suite, du procès-verbal de l'Assemblée Spéciale du 15 février 2023.

Douze (12) administrateurs ont été nommés, renouvelés, remplacés ou requalifier pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL Dombes, de la manière suivante :

pn

- La Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, représentée par Madame Sylvie RAVOUX,
- La Commune de VILLARS LES DOMBES, représentée par Monsieur François MARECHAL

5°/ Enfin par décision du Conseil d'Administration en date du 15 février 2023, il a été pris en compte de la désignation de ces deux administrateurs représentants de l'Assemblée Spéciale, sus désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.

- 1) Mme Isabelle **DUBOIS** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de son renouvellement au 10 septembre 2020
- 2) M. Pierre **LARRIERU** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de son renouvellement au 10 septembre 2020
- 3) M. François **MARECHAL** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 novembre 2021 et au 15 février 2023 en qualité d'Administrateur représentant de l'Assemblée Spéciale.
 - Président de l'Assemblée Spéciale, DOMBES TOURISME (SPL), nommé le 15 février 2023.
- 4) M. Patrick **MATHIAS** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de son renouvellement au 10 septembre 2020
 - Président Directeur Général, DOMBES TOURISME (SPL), nommé le 10 septembre 2020
- 5) Mme Sylvie **RAVOUX** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020 et au 15 février 2023 en qualité d'Administrateur représentant de l'Assemblée Spéciale.
- 6) Mme Sonia **PERI** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 8 juin 2021.
- 7) M. Henri **CORMORECHE** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020
- 8) M. Frédéric **BARDON** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020
- 9) Mme Roseline **FLACHER** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020
- 10) M. Stephen **GAUTIER** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020
- 11) M. Jean-Michel **GAUTHIER** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020

PN

1°/ Par décision du Conseil d'Administration de notre société, en date du 10 septembre 2020, il a été pris en compte de la désignation de ces douze (12) nouveaux ou membres renouvelés du Conseil d'Administration, savoir :

- 10 représentants de la Communauté de Communes de la Dombes
- et 2 représentants de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE

2°/ Par décision du Conseil d'Administration en date du 8 juin 2021, il a été pris en compte du remplacement d'un poste d'administrateur, représentant de la Communauté de Commune de la Dombes, actionnaire.

3°/ Par décision du Conseil d'Administration en date du 10 novembre 2021, il a été pris en compte :

- De la nomination d'un administrateur, représentant de la Commune de VILLARS LES DOMBES, nouvel actionnaire
- de la suppression d'un poste d'administrateur, représentant de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, actionnaire.

4°/ Par décision du procès-verbal de la première réunion constitutive de l'Assemblée Spéciale du 15 février 2023, les faits suivants ont été rappelés, ci-après littéralement retranscrit :

« Conformément à l'article 15.2 des statuts de la société DOMBES TOURISME, dont le siège social est situé Place du Champ de Foire - Pavillon du Tourisme - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, il est rappelé :

- que les communes et plus généralement toute collectivité territoriale, actionnaires, autre que la Communauté de Communes de la Dombes, ayant une participation au capital trop réduite, ne peuvent bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration.*
- elles peuvent toutefois y être représentées, au travers d'une Assemblée Spéciale qui nommera deux représentants administrateurs parmi ses membres, en qualité d'administrateurs au sein dudit Conseil.*
- enfin il est expressément prévu et ce même en cas de nouvelle adhésion de collectivités territoriales ou de communes, que le nombre d'administrateur mandatés restera fixé au nombre de deux (2).*

La répartition au sein du Conseil d'Administration était la suivante jusqu'au 21 juin 2022, étant ici précisé, qu'aucun conseil d'administration n'a eu lieu depuis cette date :

- o La Communauté de Communes de la Dombes : 10 voix*
- o La Commune de Châtillon-sur-Chalaronne : 1 voix*
- o La Commune de Villars-les-Dombes : 1 voix*

En suite de l'entrée au capital social de la société DOMBES TOURISME, du Département de l'Ain, le 21 juin 2022, les actionnaires autre que la Communauté de Commune de la Dombes sont les suivants :

La Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, titulaire d'une (1) action

La Commune de VILLARS LES DOMBES, titulaire d'une (1) action

Le Département de l'Ain, titulaire d'une (1) action

En conséquence, leur nombre est désormais de TROIS (3) actionnaires autres que la Communauté de Communes de la DOMBES, et il convient de limiter à deux administrateurs leur représentation au Conseil d'Administration ».

Ceci rappelé, lesdites communes et collectivités autres que la Communauté de Communes de la Dombes actionnaires, lors de la réunion constitutive du 15 février 2023, ont dûment créé l'Assemblée et Spéciale et ont procédé à la désignation de deux mandataires communs parmi leurs membres pour siéger au Conseil d'Administration de la société DOMBES TOURISME, savoir :

12) M. Didier **FROMENTIN** - Administrateur de la société DOMBES TOURISME (SPL), prise en compte de sa nomination au 10 septembre 2020

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société dénommée CABINET BOULON, société anonyme à conseil d'administration, Commissaire aux Comptes titulaire, dont le siège social est situé à BOURG EN BRESSE (01000) 44 rue Léon Perrin, Immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 329 415 392

Et de la société dénommée COGEPARC Société anonyme à conseil d'administration, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le siège social est situé à LYON (69009) 12 Quai du Commerce « Le Thélémus », immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 964 501 308

arrivent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale,

En conséquence nous vous proposons conformément aux statuts de :

- renouveler la société dénommée CABINET BOULON, Commissaire aux Comptes titulaire dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.
- renouveler la société dénommée COGEPARC Commissaire aux Comptes suppléante dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

ABSENCE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration ainsi que le Président Directeur Général n'ont perçu aucune rémunération ou avantages particuliers au titre de l'exercice.

Il vous sera demandé de prendre acte de cette absence de rémunération.

APPROBATION ET ADOPTION DU DOCUMENT DE STRATEGIE TOURISTIQUE LOCALE DE DOMBES TOURISME

La communauté de communes de la Dombes qui a la compétence touristique confie l'accueil des touristes et le développement touristique à son office de tourisme, la SPL Dombes Tourisme, située sur la commune de Chatillon sur Chalaronne.

La commune de Châtillon-sur-Chalaronne souhaite obtenir la dénomination touristique par la préfecture de l'Ain et doit, pour cela, avoir un office de tourisme classé en catégorie II.

Après examen des 19 critères permettant à un office de tourisme d'être classé en catégorie II, il apparait que Dombes Tourisme répond aux exigences de ces critères et peut, sans modification majeure de son fonctionnement, déposer un dossier de demande de classement auprès de la préfecture de l'Ain.

Le conseil communautaire du 11 avril a pris la délibération de demander le classement de Dombes Tourisme en office de tourisme de catégorie II.

Dombes Tourisme doit maintenant adopter un document de stratégie touristique locale. Celui-ci est la synthèse de l'étude de positionnement touristique de 2018 et de la convention d'objectifs passée entre la Communauté de Communes de la Dombes et Dombes Tourisme. Ce document sera présenté en commission tourisme du 11 juin.

Ce document de stratégie touristique locale sera construit autour des axes suivants :

- Gestion de l'information touristique
- Accueil et conseil en séjour
- Promotion touristique
- Coordination des acteurs du tourisme
- Conseil aux acteurs locaux du tourisme
- Pilotage de la taxe de séjour
- Reporting

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports et document de stratégie touristique locale de Dombes Tourisme, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à CHATILLON SUR CHALARONNE

Le 4 juin 2024

Le Conseil d'Administration
Patrick MATHIAS

